

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOUT 2020 à 20H00

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt, le 3 août à 20H00 le Conseil municipal, dûment convoqué le 28 juillet 2020 s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLENEUF-VAL-ANDRE sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Etaient présents :

Les Adjointes : M. HAMON, Mme CARPIER, M. LEMASSON, Mme CHAIGNEAU, M. ROBERT, Mme TURMEL, M. TORCHE.

Les Conseillers municipaux : M. SCHMID, M. DURAND, Mme BOUCHER, M. THOMAS, Mme RBAUX, M. LE MERRER, M. DURAND, Mme PORTAL, Mme LE MAITRE, M. HOCINE, Mme THOMAS.

Absents excusés :

Mme LE MEN donne pouvoir à M. TORCHE
M. OLLEVIER donne pouvoir à M. LEMASSON
Mme THEBAULT donne pouvoir à Mme CHAIGNEAU
Mme LECLERC donne pouvoir à M. ROBERT
Mme TASSEL donne pouvoir à M. BLEVIN
M. CARFANTAN donne pouvoir à Mme PORTAL
M. COUDRAY donne pouvoir à M. HOCINE

Absents :

M. DEMOY

Secrétaire de séance :

Monsieur Hamon

ORDRE DU JOUR

- 1- Création d'un marché de plein air à Dahouët
- 2- Personnel non-permanent - Accroissement temporaire d'activité - Création de postes
- 3- Demande de subvention pour les travaux de réparation de la flèche de l'église du bourg de Pléneuf-Val-André

1- CREATION D'UN MARCHÉ DE PLEIN AIR A DAHOUET

9.1

Monsieur le Maire, rapporteur :

Afin de compléter l'offre de marché de plein air sur la ville et notamment en dehors des jours travaillés ainsi que de développer l'animation commerciale et sociale à Dahouët, la commune souhaite créer un marché de plein air sur le quai des terre-neuvas.

Ce marché se tiendra sur le quai des terre-neuvas à partir de l'ancienne Capitainerie jusqu'au bout du quai côté Notre-Dame de la Garde. Cette emprise est une emprise maximale, l'espace dédié aux commerçants sera adapté à leur nombre, étant précisé que le marché s'étalera à partir de l'ancienne Capitainerie.

Les horaires seront les suivants : le samedi de 8h00 à 14h00 du 1^{er} avril au 31 août et de 8h30 à 13h30 le reste de l'année.

La Commission municipale des marchés, réunie le vendredi 31 juillet 2020, a été consultée et a émis un avis favorable à la création de ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser la création d'un marché de plein air sur le quai des terre-neuvas de l'ancienne Capitainerie au bout du quai côté Notre-Dame de la Garde,

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE : Unanimité

2- PERSONNEL NON-PERMANENT-ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE- CREATION DE POSTES

1.4

Monsieur Torche, rapporteur :

Il est indiqué à l'Assemblée qu'afin de répondre aux besoins des services, il est proposé de créer les postes de contractuels détaillés dans le tableau ci-dessous :

Service	Postes	Emploi du temps	volume horaire	Observations
Action Educative et Sportive	agent d'accompagnement du temps du midi Adjoint d'animation Catégorie C Temps non complet DHS = 06H00	<u>Période scolaire :</u> lundi, mardi, jeudi, vendredi	227 H 34	Possibilité d'heures complémentaires en cas de remplacement d'agents en accueil périscolaire, en entretien des locaux et en restauration
Action Educative et Sportive	agent d'accompagnement du temps du midi Adjoint d'animation Catégorie C Temps non complet DHS = 06H00	<u>Période scolaire :</u> lundi, mardi, jeudi, vendredi	227 H 34	Possibilité d'heures complémentaires en cas de remplacement d'agents en accueil périscolaire, en entretien des locaux et en restauration
Action Educative et Sportive	agent d'entretien des locaux et agent de restauration Adjoint technique Catégorie C Temps non complet DHS = 34H20	<u>Période scolaire :</u> lundi, mardi, jeudi, vendredi	1 296 H	
Action Educative et Sportive	agent spécialisé école maternelle Adjoint d'animation Catégorie C Temps complet DHS = 35H	<u>Année scolaire 2020-2021</u>	Temps complet	
Service finances-marchés publics-cuisine centrale	agent de cuisine centrale Adjoint technique Catégorie C Temps complet DHS = 35H	6 mois à compter du 01/09/2020	Temps complet	
Service finances-marchés publics-cuisine centrale	agent de cuisine centrale Adjoint technique Catégorie C Temps non complet DHS = 20H00	6 mois à compter du 01/09/2020	520 H	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de créer, à compter du 31 août 2020 et pour l'année scolaire 2020-2021, les postes non permanents suivants :

- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet DHS = 06H00
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet DHS = 34H20
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet DHS = 35H00

➤ de créer, à compter du 1^{er} septembre 2020 et pour une durée de 6 mois, les postes non permanents suivants :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet DHS = 35H00
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet DHS = 20H00

➤ de fixer la rémunération de ces postes sur la base du 1^{er} échelon du grade affecté au poste :
Adjoint Technique ou Adjoint d'Animation - catégorie C
Indice Brut = 350 Indice Majoré = 327

VOTE : Unanimité

3- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REPARATION DE LA FLECHE DE L'EGLISE DU BOURG DE PLENEUF VAL ANDRE

7.5

Monsieur le Maire, rapporteur :

Suite à la phase de mise en sécurité du clocher de l'église réalisé le 23 juillet dernier, d'importants travaux de consolidation de la flèche sont à prévoir.

Les postes principaux de ces travaux sont les suivants :

- montage d'un échafaudage de 55 m de hauteur (l'accès à l'église sera toujours possible durant les travaux),
- démontage d'une partie de moellons sommitaux de la flèche,
- rejointoiement de ces moellons sommitaux avec un probable goujonnage pour renforcer la solidité de l'édifice,
- repose de la flèche métallique avec un mode constructif différent et plus stable que le dispositif d'origine. Il consistera en la réalisation d'une enrayure (croix métallique) fixée dans la partie basse de la maçonnerie,
- afin d'optimiser le coût de l'échafaudage, une série de travaux préventifs comprenant notamment une campagne de rejointoiement du clocher et d'enlèvement des arbustes sera réalisée en complément,
- démontage de l'échafaudage.

A ce jour, dans l'attente d'un chiffrage précis de l'architecte du patrimoine qui assurera la maîtrise d'œuvre des travaux, les travaux sont estimés entre 70 000 € et 100 000 € HT.

Le Conseil départemental des Côtes d'Armor a mis en place un fonds d'investissement exceptionnel pour les communes doté d'une enveloppe de 10 millions d'Euros dans le cadre de son plan de relance. Après contact pris avec le Département, ces travaux sont susceptibles d'être pris en charge en partie par ce fonds qui prévoit une aide à hauteur de 50 % des travaux pour les opérations comprises entre 50 000 et 100 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental des Côtes d'Armor une subvention au titre du fonds d'investissement exceptionnel pour les communes,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : Unanimité